



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



## **Que faudra-t-il faire pour atteindre la parité en politique dans le monde post-COVID-19 ?**

Événement parlementaire organisé par l'Union interparlementaire (UIP) et ONU Femmes lors de la soixante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme

Réunion en ligne, 23 mars 2021

### **Table des matières**

<b><i>Introduction.....</i></b>	<b><i>2</i></b>
<b><i>Contexte.....</i></b>	<b><i>3</i></b>
<b><i>Rapport de la réunion.....</i></b>	<b><i>4</i></b>
<b><i>Propos liminaires.....</i></b>	<b><i>4</i></b>
<b><i>Progrès réalisés vers l'égalité des sexes.....</i></b>	<b><i>5</i></b>
<b><i>Expériences nationales en matière de législation sur la parité.....</i></b>	<b><i>6</i></b>
<b><i>Interventions de l'auditoire.....</i></b>	<b><i>9</i></b>
<b><i>La COVID-19 et les femmes en politique.....</i></b>	<b><i>10</i></b>
<b><i>Principales conclusions et recommandations.....</i></b>	<b><i>12</i></b>

## Introduction

La Commission de la condition de la femme (CCF) est le principal organe décisionnel mondial consacré exclusivement à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes. En raison de la pandémie de COVID-19, la Commission a organisé cette année, en ligne, sa soixante-cinquième session pour les représentants des États membres. La session avait pour but d'évaluer les progrès et les reculs, de faire le point sur les actions qui restent à mener et de formuler de nouvelles politiques.

Cela fait maintenant plus de 10 ans que l'UIP et ONU Femmes organisent une réunion parlementaire à l'occasion de la session de la CCF. Cette réunion permet aux parlementaires de contribuer aux travaux de la Commission et de s'assurer que cette dernière tient compte du point de vue des parlementaires lors de ses délibérations. Le thème de la réunion parlementaire 2021 était aligné sur le thème prioritaire de la soixante-cinquième session de la Commission, intitulé *Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique, élimination de la violence, réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles*.

L'UIP et ONU Femmes considèrent que des mesures gouvernementales et législatives concrètes et audacieuses doivent être prises de toute urgence pour atteindre la parité dans les processus de décision. Par conséquent, il a été décidé de placer la réunion parlementaire annuelle UIP-ONU Femmes à l'occasion de la soixante-cinquième session de la CCF sous le thème suivant : *Que faudra-t-il faire pour atteindre la parité en politique dans le monde post-COVID-19 ?*

La réunion visait à donner aux parlementaires l'occasion de :

- discuter des bonnes pratiques ayant eu raison des obstacles à la parité dans leur parlement, et les étudier en particulier à la lumière des effets sexospécifiques de la pandémie ;
- stimuler la concertation, qui peut aider à susciter une plus grande volonté politique et des mesures progressistes concernant la parité en politique ;
- contribuer aux débats de la CCF d'un point de vue parlementaire ;
- discuter des stratégies d'action des parlements à la lumière du thème principal de la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP intitulé *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*.

La manifestation a rassemblé 164 parlementaires (dont 155 femmes) de 88 pays, ainsi que 566 observateurs, notamment des fonctionnaires parlementaires, des responsables gouvernementaux et des représentants d'organisations internationales et de la société civile.

La réunion parlementaire 2021 s'est déroulée en ligne via une plateforme de visioconférence. Compte tenu des différences de fuseaux horaires, la réunion a été organisée en deux séances à des heures différentes le même jour, tout en conservant le même ordre du jour. Les deux séances ont réuni des parlementaires du monde entier, qui ont été invités à débattre des stratégies permettant d'atteindre la parité dans la représentation politique dans le contexte de la pandémie.

A chaque séance, les parlementaires ont présenté des exposés, suivis d'un débat animé par une modératrice. Elles ont évoqué les expériences de leur pays en matière de participation des femmes au parlement en 2021 et l'impact de la COVID-19, ainsi que les mesures prioritaires à mettre en œuvre afin d'assurer la parité au sein de l'institution. Ont pris la parole à la première séance les parlementaires suivantes : Mme Meera Sultan al-Suwaidi, membre du Conseil national fédéral (Émirats arabes unis) ; Mme Binda Pandey, membre de la Chambre des représentants (Népal) ; Mme Arlette Contreras, membre du Congrès de la République (Pérou) ; Mme Beline Uwineza, membre de la Chambre des députés (Rwanda) ; ainsi que Mme Laura Farris, membre de la Chambre des communes et Co-Présidente du groupe parlementaire multipartite Women and Work (Royaume-Uni).

Ont pris la parole à la seconde séance les parlementaires suivantes : Mme Martha Lucía Micher, sénatrice et Présidente de la Commission pour l'égalité des sexes (Mexique) ; Mme Mergane Kanouté, membre de l'Assemblée nationale (Sénégal) ainsi que du Comité exécutif et du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP ; Mme Heather McPherson, membre de la Chambre des communes (Canada) ;

---

<sup>1</sup> L'enregistrement vidéo de la réunion parlementaire est disponible à l'adresse suivante : [media.un.org/en/asset/k1p/k1pwrugq52](https://media.un.org/en/asset/k1p/k1pwrugq52).

Certains exposés et d'autres documents en lien avec la réunion sont également disponibles à l'adresse suivante : [www.ipu.org/fr/event/que-faudra-t-il-faire-pour-atteindre-la-parite-en-politique-dans-le-monde-post-covid-19#event-sub-page-documents](https://www.ipu.org/fr/event/que-faudra-t-il-faire-pour-atteindre-la-parite-en-politique-dans-le-monde-post-covid-19#event-sub-page-documents).

et Mme Irma Luz Herrera Rodríguez, membre de la Chambre des représentants et Vice-Présidente de la Commission pour l'égalité des femmes (Colombie).

Les séances ont été ouvertes par : Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU Femmes ; Mme Åsa Regnér, Directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes ; et M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP. Les réunions ont été présidées par Mme Susan Kihika, sénatrice (Kenya) et Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP. Les séances ont été animées par Mme Patricia Ann Torsney, Chef du Bureau de l'observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU.

## Contexte

Les femmes sont souvent plus durement touchées par les crises que les hommes, et celle de la COVID-19 ne fait pas exception. La pandémie et la crise sanitaire qui en découle se doublent d'une véritable crise économique et sociale. La résistance à la participation des femmes à la prise de décision et à leur accès aux postes à responsabilités en politique est toujours très tenace. La violence à l'égard des femmes et des filles – la pandémie fantôme – s'est encore aggravée avec les mesures de confinement et la pression économique.

Pour gérer efficacement la pandémie et en surmonter les conséquences sociales et économiques, il est nécessaire d'avoir un leadership fort à l'action soutenue et d'assurer la participation de tous les intéressés. Dans ce contexte, la réalisation de l'égalité hommes-femmes dans les processus de décision s'avère plus essentielle que jamais. Pourtant, au niveau mondial, les femmes demeurent largement sous-représentées aux postes à responsabilités. Elles ne représentent à travers le monde qu'un quart (25,5 %) des membres des parlements nationaux<sup>2</sup> et 36,3 pour cent des responsables élus dans les instances locales de délibération<sup>3</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, seuls 21,9 pour cent des ministres dans le monde étaient des femmes. Seuls 30 gouvernements au monde comptent au moins 40 pour cent de femmes ministres<sup>4</sup>. La sous-représentation des femmes au poste de ministre de la santé est particulièrement préoccupante dans le contexte de l'actuelle pandémie. Si 70 pour cent des professionnels de santé sont des femmes, seuls 24,7 pour cent des ministres de la santé étaient des femmes en 2020<sup>5</sup>, et à peine un quart des établissements de santé étaient dirigés par des femmes<sup>6</sup>.

Pendant la pandémie, de nombreuses femmes ont dû assumer dans leur foyer un surcroît de tâches ménagères et d'activités de soins et de garde, qui les a empêchées de participer pleinement à la vie publique. Pour les politiques, hommes et femmes, les plateformes en ligne sont devenues des outils efficaces d'échange avec leurs électeurs. Ces plateformes ont permis à certains responsables politiques d'améliorer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, mais elles ont également mis au jour les discriminations et les violences dont sont victimes les femmes parlementaires.

La participation des femmes contribue à la lutte contre la COVID-19. Pour atténuer les effets sexospécifiques de la COVID-19 et préparer une reprise plus équitable, il est essentiel de mettre en place des politiques sensibles au genre et d'avoir des femmes aux postes à responsabilités. Si les femmes sont exclues des processus de décision, les fragiles progrès réalisés ces 25 dernières années en matière d'égalité des sexes risquent d'être réduits à néant.

Les parlements doivent faire preuve de volonté politique, élaborer des lois sensibles au genre, veiller à ce que l'action du gouvernement soit elle aussi sensible au genre et allouer des ressources adéquates pendant la crise. Les parlements sont des acteurs de premier plan lorsqu'il s'agit d'inscrire la parité dans la prise de décision politique et l'accès aux postes à responsabilités et de mobiliser le soutien des citoyens. Les parlementaires doivent s'employer activement à rallier des soutiens au sein de leur propre

---

<sup>2</sup> UIP, *Les femmes au parlement en 2020 – Regard sur l'année écoulée* (2021) : [www.ipu.org/fr/femmes-parlement-2020](http://www.ipu.org/fr/femmes-parlement-2020).

<sup>3</sup> Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable* (2021) : [unstats.un.org/sdgs/indicators/database](http://unstats.un.org/sdgs/indicators/database).

<sup>4</sup> UIP et ONU Femmes, *Femmes en politique* (2021) : [www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2021/03/women-in-politics-map-2021](http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2021/03/women-in-politics-map-2021).

<sup>5</sup> ONU Femmes, *COVID-19 and women's leadership: From an effective response to building back better* (2020) : [www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/policy-brief-covid-19-and-womens-leadership](http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/policy-brief-covid-19-and-womens-leadership).

<sup>6</sup> Données valables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (UIP et ONU Femmes 2020).

parti politique et à lever les obstacles à l'égalité de participation des femmes aux processus de décision et aux responsabilités politiques.

Les volets en ligne de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement et du treizième Sommet des présidentes de parlement qui se sont tenus en 2020 ont fait ressortir l'importance de ces enjeux. Dans leur Déclaration, les présidents de parlement se sont engagés à "[s'efforcer] d'obtenir une participation pleine, effective et égalitaire des femmes au parlement et dans toutes les institutions de l'État, notamment aux postes de direction, et [à faire de leur mieux] pour que les parlements incarnent pleinement l'égalité des sexes dans leurs structures, leur fonctionnement et leurs méthodes de travail, et que tous les obstacles à la participation des femmes à la vie politique soient levés". Les présidentes de parlement ont quant à elles réitéré la nécessité d'assurer la parité au sein de l'institution et aux postes à responsabilités politiques.

## Rapport de la réunion

### Propos liminaires

**Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka** (Directrice exécutive d'ONU Femmes) a rappelé la forte coopération et collaboration entre l'UIP et ONU Femmes, indiquant néanmoins qu'il reste encore beaucoup à faire, d'autant plus que la pandémie de COVID-19 touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. On observe actuellement dans le monde une hausse de la violence à l'égard des femmes, du harcèlement en ligne, de la charge des soins à la famille et du chômage, ainsi qu'un fort taux de déscolarisation parmi les filles. Deux tiers des personnes qui ont perdu leur emploi pendant la pandémie sont des femmes. Onze millions de filles risquent de quitter le système scolaire et de ne jamais reprendre leurs études. S'agissant des postes de direction, les femmes sont peu nombreuses à la tête des parlements, le nombre de femmes chefs d'État ou de gouvernement est insuffisant et le nombre de gouvernements respectant la parité demeure limité.

Afin de faire face aux risques futurs, il convient d'accroître la représentation des femmes et des filles. Mme Mlambo-Ngcuka a appelé les parlementaires à agir, car ils ont le pouvoir d'insuffler des changements. Cela est d'autant plus nécessaire que l'augmentation du nombre de femmes aux postes de direction permettra de traiter efficacement l'impact de la pandémie sur les femmes et de trouver des solutions appropriées.

Mme Mlambo-Ngcuka a incité les participants à prendre part aux Forums Génération Égalité prévus à Mexico et à Paris, car ces manifestations seront l'occasion d'établir un programme pour les cinq prochaines années en vue de renforcer le statut des femmes et des filles.

**M. Martin Chungong** (Secrétaire général de l'UIP) a indiqué que les femmes ont été durement touchées à plusieurs égards par la pandémie de COVID-19. La violence domestique a augmenté et les femmes assument la majeure partie des soins à la famille non rémunérés, lesquels ont augmenté à cause de la pandémie. Les femmes ont également été plus fortement touchées par les pertes de revenus dans l'économie informelle, et ont un accès plus limité aux technologies de l'information. Pendant la pandémie, 70 pour cent des soignants étaient des femmes, alors que les femmes ne représentent qu'un quart des parlementaires dans le monde.

La pandémie a entraîné une hausse des violences à l'égard des femmes en politique, réduisant ainsi leurs possibilités de se présenter aux élections. Actuellement, seuls 25,5 pour cent des parlementaires à travers le monde sont des femmes, et seuls 23 pays ont une femme à la tête de leur État ou de leur gouvernement. Il s'agit certes de chiffres jamais atteints auparavant, mais ils n'en demeurent pas moins faibles.

Les effets sexospécifiques de la pandémie nécessitent la mise en place de mesures sensibles au genre. Ces mesures doivent promouvoir le leadership et l'inclusion des femmes, car la parité au parlement permet de renforcer la gouvernance, d'améliorer les résultats et de mettre en œuvre des politiques sensibles au genre qui favorisent la croissance et le développement à long terme.

Il convient donc d'instaurer des mesures spéciales temporaires, comme les quotas fixés par la loi, de manière à accroître la proportion de femmes aux postes politiques. Les parlements doivent utiliser leur

mandat constitutionnel afin de garantir la reddition de comptes et d'allouer les ressources qui permettent de promouvoir l'égalité des sexes.

**Mme Åsa Regnér** (Directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes) a expliqué que, lorsque les femmes atteignent une masse critique au parlement, les priorités et l'allocation des ressources changent. Les ressources sont davantage orientées vers la durabilité sociale et l'application des droits (droits des enfants et des femmes, renforcement des systèmes de santé), autant d'interventions dont le monde a précisément besoin.

Bien que 70 pour cent des soignants en première ligne dans la lutte contre la pandémie soient des femmes, celles-ci sont rarement représentées à part égale avec les hommes dans les organes décisionnels liés à la pandémie. Sur un total de 225 groupes de travail recensés dans 137 pays, les femmes ne représentent que 27 pour cent des membres desdits groupes et en dirigent moins du quart.

À défaut d'accroître la participation des femmes en 2021, on risque de ne pas atteindre les Objectifs de développement durable d'ici 2030. De véritables changements ne seront possibles que si davantage de femmes et de filles sont représentées dans la vie publique, à savoir dans l'ensemble des secteurs culturels, sociaux, économiques et politiques, et à tous les niveaux du pouvoir.

**Mme Susan Kihika** (Présidente de la réunion et du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a souligné qu'il est primordial de favoriser l'égalité de participation à la vie politique entre les hommes et les femmes, notamment pendant et après la crise de la COVID-19, afin de faire progresser les droits des femmes, de lutter contre la violence sexiste et de promouvoir l'autonomisation des femmes.

La participation pleine et effective des femmes aux processus de décision est essentielle si l'on veut éviter de voir ralentir les progrès enregistrés ces 25 dernières années depuis la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Il convient au contraire de saisir les opportunités qui permettent d'améliorer la situation et de renforcer l'égalité des sexes.

Une fois la crise de la COVID-19 passée, les parlements devront promouvoir la parité dans les processus de décision, car cela permet d'élaborer des lois sensibles au genre et d'instaurer des politiques qui préservent et font progresser l'égalité des sexes et favorisent l'allocation des ressources nécessaires à cette fin.

## Progrès réalisés vers l'égalité des sexes<sup>7 8</sup>

**Mme Zeina Hilal** (Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP) a rappelé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les femmes représentaient 25,5 pour cent des parlementaires à travers le monde, 20,9 pour cent des présidents de parlement, 5,9 pour cent des chefs d'État, 6,7 pour cent des chefs de gouvernement et 21,9 pour cent des ministres. Ces chiffres indiquent que l'on n'a jamais compté autant de femmes dans les plus hautes sphères du pouvoir politique.

Les progrès demeurent néanmoins lents et l'on observe également des reculs. Actuellement, seuls trois pays (Cuba, Émirats arabes unis et Rwanda), contre quatre en 2020, comptabilisent au moins 50 pour cent de femmes parlementaires dans leur chambre basse ou leur parlement monocaméral.

Le nombre de pays où les femmes occupent au moins 50 pour cent des postes ministériels a également diminué, passant de 14 en 2020 à 13 en 2021. En outre, le nombre de pays ne comptant aucune femme ministre est passé de 9 à 12.

Au niveau régional, seules les Amériques et l'Europe ont atteint le seuil de 30 pour cent de femmes dans les chambres basses ou les parlements monocaméraux (32,4 et 30,4 pour cent, respectivement).

À l'heure actuelle, 23 chambres basses ou parlements monocaméraux – contre 24 l'an passé – comptent au moins 40 pour cent de femmes dans leurs rangs. En 2021, 11 pays ont également vu

<sup>7</sup> UIP et ONU Femmes, *Femmes en politique* (2021) : [www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2021/03/women-in-politics-map-2021](http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2021/03/women-in-politics-map-2021).

<sup>8</sup> UIP, *Les femmes au parlement en 2020 — Regard sur l'année écoulée* (2021) : [www.ipu.org/fr/femmes-parlement-2020](http://www.ipu.org/fr/femmes-parlement-2020).

augmenter de manière significative la part des femmes dans leur parlement et ont ainsi rejoint le groupe des pays se situant dans la fourchette des 25 à 30 centiles.

Malgré ces avancées, la pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur la participation des femmes à la vie politique. En 2020, 20 pays ont reporté leurs élections parlementaires, et les femmes ont été confrontées à des obstacles déjà présents ou nouveaux pour se présenter aux élections. Plusieurs difficultés ont été recensées lors des campagnes et des élections, notamment une hausse des violences à l'égard des femmes en politique, une recrudescence du harcèlement et de la violence en ligne, l'inégalité d'accès aux plateformes numériques et la contraction de l'accès aux financements.

L'application de divers types de quotas par sexe dans 25 des 57 pays ayant organisé des élections parlementaires en 2020 a néanmoins permis d'éviter des régressions. Par ailleurs, les parlements qui ont appliqué ces quotas ont élu 11,8 pour cent de femmes en plus dans leur parlement monocaméral ou chambre basse et 7,4 pour cent de femmes en plus dans leur chambre haute par rapport aux parlements qui n'ont pas appliqué de quotas.

En 2021, l'objectif visant à atteindre la parité dans les processus de décision et de direction s'avère plus important que jamais. Atteindre la parité est fondamental pour pouvoir :

- lever les obstacles à l'égalité des sexes ;
- permettre à des femmes issues de différents horizons d'accéder à la politique ;
- faire de l'espace politique un environnement davantage favorable aux femmes ;
- examiner les demandes de la société en matière d'égalité et y apporter des réponses ;
- disposer d'institutions politiques davantage efficaces, efficaces et légitimes.

Par conséquent, les stratégies visant à atteindre la parité en politique d'ici 2030 doivent tenir compte des éléments suivants :

- inscrire dans la loi des quotas par sexe ;
- élaborer, adopter et mettre en œuvre des plans d'action nationaux en matière de parité ;
- réformer la législation afin d'interdire toute forme de discrimination ;
- plafonner les dépenses des campagnes électorales ;
- adopter des lois visant à prévenir la violence sexiste, notamment en politique ;
- viser la parité dans tous les aspects de la vie publique ainsi que dans le secteur privé ;
- créer des mécanismes d'intégration de la dimension de genre au parlement et leur allouer des ressources adéquates.

## Expériences nationales en matière de législation sur la parité

### Résumé

Les intervenantes ont présenté les derniers développements en matière de participation des femmes au sein de leur parlement. Elles ont évoqué les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, notamment au sein des parlements qui ont pris des mesures juridiques destinées à accroître la participation des femmes à la vie politique. Exemples de mesures prises : adoption de lois qui prévoient des mesures spéciales temporaires, comme l'instauration de quotas de femmes assortis de mécanismes d'application ; renforcement des quotas électoraux de femmes existants par la mise en place d'une disposition relative à la parité ; adoption de lois prévoyant des incitations financières pour les partis politiques qui respectent les quotas statutaires ou des sanctions en cas de non-respect, ainsi que de lois relatives au financement des campagnes des femmes. Les exposés ont été prolongés par des contributions de parlementaires du monde entier.

**Mme Meera Sultan al-Suwaidi** (membre du Conseil national de la Fédération [CNF] des Émirats arabes unis) a déclaré que les femmes constituaient désormais 50 pour cent des membres du CNF, soit le plus haut niveau de représentation parlementaire des femmes dans le monde arabe. Cette évolution est le résultat de la résolution présidentielle n° 1 de 2019, qui a porté à 50 pour cent le quota de femmes au sein du CNF. Le pourcentage de femmes candidates aux dernières élections (2019) est ainsi passé à 39 pour cent, contre 24 auparavant. Les membres féminins du CNF ont également renforcé l'autonomie des

femmes de leurs communautés et les ont sensibilisées à leurs droits, ainsi qu'aux campagnes électorales et à l'importance de participer à la vie publique.

À l'avenir, un nouveau programme d'enseignement sera mis en place pour encourager les femmes à participer à la vie politique. En outre, le Parlement émirati des enfants a été créé pour sensibiliser aux besoins et aux droits des enfants, et Mlle Mathayel Mohammed al-Saridi a été élue première Présidente dudit Parlement.

**Mme Binda Pandey** (membre de la Chambre des représentants du Népal) a rappelé que, dans les années 1990, un mouvement de femmes avait lancé une campagne prônant un renforcement de la participation des femmes à la vie publique sur la base des conclusions de la conférence de Beijing de 1995. En 2008, lorsque le Népal est devenu une république, le Parlement a adopté à l'unanimité une motion exigeant qu'au moins un tiers des parlementaires soient des femmes. Quelques années plus tard, la nouvelle Constitution adoptée en 2015 a prévu qu'un tiers des élus fédéraux et provinciaux devaient être des femmes.

La Constitution prévoit également que le président ou le vice-président du Parlement doit être une femme, et la même règle s'applique aux maires et maires adjoints. Ainsi, sur les 753 municipalités que compte le pays, 731 femmes occupent la fonction de maire et 18 celle de maire adjointe, soit un total de 713 femmes.

Aucun parti politique n'a respecté l'exigence qui veut qu'au moins un tiers des membres de son comité exécutif soient des femmes. Par conséquent, la Cour suprême a décrété en 2020 que l'enregistrement d'un parti auprès de la commission électorale devait être subordonné à l'exigence précitée.

**Mme Arlette Contreras** (membre du Congrès de la République du Pérou) a expliqué qu'en vertu de la loi sur les quotas instaurée dans son pays en 1997, 25 pour cent des sièges parlementaires devaient être réservés aux femmes. Puis, en 2002, un quota de 30 pour cent a été instauré pour les listes de candidats au Congrès national ainsi que pour les élections locales et régionales.

Plus récemment, dans le contexte de la pandémie, les femmes du Congrès de la République sont parvenues à faire adopter la loi sur la parité alternée, laquelle sera appliquée lors des prochaines élections prévues en 2021. La loi impose la parité et l'alternance hommes-femmes sur les listes de candidats. L'idée de départ était d'appliquer la loi de manière progressive en vue d'atteindre la parité en 2031. Or il s'est éré que la parité a pu être instaurée immédiatement, ce qui prouve qu'elle peut être atteinte dès lors qu'on la considère comme une priorité.

Actuellement, le Congrès de la République ne compte que 34 femmes sur un total de 130 membres. Les femmes ne sont pas représentées au sein des gouvernements régionaux, ce qui témoigne du long chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre la parité. Des progrès ont néanmoins été réalisés en 2015, avec l'adoption d'une loi contre la violence et le harcèlement à l'égard des femmes en politique.

**Mme Beline Uwineza** (membre de la Chambre des députés du Rwanda) a indiqué que dans son pays les femmes représentaient 61 pour cent des membres de la chambre basse du Parlement, 38 pour cent des membres du Sénat, 53 pour cent des membres de l'exécutif, 48 pour cent des juges, 45 pour cent des membres des conseils de district et 42 pour cent des conseillers de secteur.

Pour atteindre 61 pour cent de femmes au Parlement, le Rwanda s'est appuyé sur des catalyseurs clés, notamment la volonté et le leadership politiques, et a aussi utilisé des cadres juridiques qui tiennent compte de la dimension de genre. La Constitution de 2003 (révisée en 2015) consacre les principes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et prévoit qu'au moins 30 pour cent des sièges dans l'ensemble des organes de décision doivent être réservés aux femmes.

L'instance nationale chargée de promouvoir l'égalité des sexes a également collaboré avec divers partenaires de la société civile et du secteur du développement afin de mobiliser et de renforcer les capacités des potentielles candidates aux élections. En outre, le bureau chargé du suivi des questions d'égalité des sexes au Parlement a veillé au respect de l'égalité des sexes, comme le prévoit la Constitution, et le Forum des femmes parlementaires a contribué à intégrer la dimension de genre dans les processus parlementaires.

L'ensemble des entités susmentionnées agissent de concert pour aider les filles et les jeunes femmes à réaliser leur plein potentiel en tant que futures dirigeantes. Au Rwanda, les femmes dirigeantes demeurent néanmoins confrontées à plusieurs difficultés, notamment la faible participation des hommes aux tâches domestiques, les barrières structurelles imposées par la société et la concurrence entre les femmes elles-mêmes.

**Mme Laura Farris** (membre de la Chambre des communes et Co-Présidente du groupe parlementaire multipartite Women and Work du Royaume-Uni) a évoqué les mesures prises par les deux principaux partis politiques (conservateur et travailliste) en vue d'accroître le nombre de femmes au sein de leurs appareils, avec des résultats mitigés.

Pour certains sièges, le Parti travailliste a établi des listes uniquement composées de femmes. Par conséquent, lorsqu'un parlementaire part à la retraite, seules les candidatures féminines sont retenues pour pourvoir le siège devenu vacant. Ainsi, un peu plus de la moitié des 202 parlementaires du Parti travailliste sont désormais des femmes, faisant de ce parti le plus équilibré en termes de parité.

*A contrario*, le Parti conservateur au pouvoir n'a pas appliqué ce système de listes exclusivement féminines. Du fait des élections qui ont dû être organisées dans l'urgence en raison du Brexit, le bureau central du parti a réduit de 12 à 3 le nombre de candidats potentiels inscrits sur la liste normale. Le trio final comprenait toujours une candidate potentielle, mais il lui a fallu démontrer qu'elle était la meilleure candidate. Cette stratégie a permis d'accroître la participation des femmes (23 %), mais le parti est encore loin d'atteindre la parité.

Les femmes sont également confrontées à des difficultés d'ordre sociétal qui entravent l'égalité des sexes en politique, notamment les agressions en ligne et les violences sexuelles et physiques. Par exemple, la parlementaire Jo Cox a été assassinée lors d'une attaque à caractère politique. Les femmes subissent également de manière disproportionnée les difficultés à concilier leur fonction politique et leurs responsabilités familiales et domestiques, notamment lorsque des votes ont lieu tard dans la nuit. Mais depuis la pandémie de COVID-19, les votes s'effectuent en ligne, et des pourparlers sont prévus avec le Premier Ministre Boris Johnson afin de préserver ce système.

**Mme Martha Lucía Micher** (sénatrice et Présidente de la Commission pour l'égalité des sexes du Mexique) a expliqué que son pays applique des quotas depuis 1995, mais que les progrès enregistrés au départ ont ensuite décliné. La parité doit être appliquée aux trois niveaux administratifs – fédéral, étatique et municipal – et au sein des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Instaurer la parité implique que l'égalité et les droits de l'homme soient toujours appréhendés par le prisme de l'égalité des sexes.

**Mme Mergane Kanouté** (membre de l'Assemblée nationale du Sénégal ainsi que du Comité exécutif et du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a indiqué que son pays a instauré des quotas statutaires en 2010 et que la représentation des femmes à l'Assemblée nationale a augmenté.

En 2017, le Sénégal comptait 110 femmes parlementaires, contre 104 en 2012. Bien que la parité soit inscrite dans la loi, le pays ne l'a pas encore atteinte. Il convient néanmoins de noter que la parité est assurée au sein du Bureau de l'Assemblée nationale.

Si l'on veut instaurer la parité, il importe de mobiliser les hommes, notamment les responsables religieux (catholiques, musulmans et chefs traditionnels, etc.) afin qu'ils plaident en faveur de la participation des femmes à la vie politique. En outre, les femmes parlementaires et les femmes rurales continuent de bénéficier d'activités de formation et d'éducation concernant leurs droits, avec l'aide de partenaires internationaux tels qu'ONU Femmes. Il convient de noter également que le Parlement a adopté en 2020 une loi réprimant le viol.

**Mme Heather McPherson** (membre de la Chambre des communes du Canada) a indiqué que, dans son pays, de plus en plus de femmes occupent des postes à responsabilités dans la vie politique, citant les exemples suivants : Mme Chrystia Freeland, première femme Ministre des finances du Canada ; Mme Audrey McLaughlin, première femme chef d'un grand parti politique ; Mme Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada ; ainsi que les administratrices en chef de la santé publique dans 5 des 10 provinces du pays.



Mais les efforts doivent encore être renforcés, car l'inégalité d'accès aux fonctions politiques persiste, notamment parmi les femmes autochtones, les femmes handicapées et les jeunes femmes en général. Il convient également de lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment celle exercée envers les femmes marginalisées ou issues des minorités ethniques.

Plusieurs solutions existent pour enrayer ces problèmes : présenter des candidates issues des groupes sous-représentés et les encourager à briguer des mandats là où elles sont susceptibles de l'emporter ; adopter des lois visant à lutter contre les violences faites aux femmes ; soutenir financièrement les campagnes électorales ; et mettre en place des services de garde d'enfants pour les femmes qui occupent des postes à responsabilités. Le Canada dispose certes de politiques adéquates, mais il ne déploie pas les ressources qui permettraient de mener à bien ces politiques.

**Mme Irma Luz Herrera Rodríguez** (membre de la Chambre des représentants de Colombie) a rappelé que la Commission pour l'égalité des femmes, dont elle est Vice-Présidente, est un organe interparlementaire, multipartite et mixte, qui a pour mission de favoriser l'égalité. Récemment, dans le contexte de la crise de la COVID-19, le pays a actualisé son code électoral en y intégrant des sections relatives à la parité. Désormais, la moitié des candidats inscrits sur les listes électorales pour les différents postes électifs doivent être des femmes.

## Interventions de l'auditoire

Après la présentation des exposés, la parole a été donnée à l'auditoire. Plusieurs parlementaires du monde entier ont présenté les mesures mises en place dans leur pays en vue d'atteindre l'égalité hommes-femmes aux postes de direction.

### On trouvera ci-après des exemples d'initiatives prises en vue de promouvoir et d'améliorer la législation pour renforcer la participation des femmes au parlement<sup>9</sup> :

- Au **Maroc**, cinq lois électorales ont été ratifiées en mars 2021. Ces lois ont permis de faire passer de 20 à 25 pour cent la part de sièges parlementaires réservés aux femmes, soit un gain de 95 sièges. Le même mois, Mme Zineb el-Adaoui a été nommée à la tête de la Cour des comptes, ce qui témoigne de la volonté du pays de renforcer l'égalité.
- Au **Zimbabwe**, les quotas fixés par la loi ont permis d'accroître la représentation des femmes de 18,2 pour cent en 2008 à 35,4 pour cent en 2018. Au terme de pourparlers, l'instauration d'un quota de 30 pour cent de femmes aux élections territoriales a été validée par l'exécutif. D'autres mesures en faveur de l'égalité des sexes ont également été prises, comme le renforcement des activités de la Commission zimbabwéenne pour l'égalité des sexes, la sensibilisation des citoyens à la loi sur la violence domestique et l'allocation de ressources supplémentaires aux programmes d'autonomisation des femmes.
- Au **Bangladesh**, le Parlement compte 50 sièges réservés aux femmes, une mesure qui avait été instaurée par le père de la nation, Sheikh Mujibur Rahman.
- Au **Portugal**, une loi de 2006 sur la parité dispose qu'au moins 33 pour cent des parlementaires doivent être des femmes. En 2019, le quota a été revu à la hausse et fixé à au moins 40 pour cent.
- En **Malaisie**, le Ministre en chef de l'État de Penang, M. Chow Kon Yeow, a mis en place en 2020 un système de sièges supplémentaires réservés aux femmes. Cette mesure garantira une représentation féminine d'au moins 30 pour cent à l'Assemblée législative de cet État.
- En **Italie**, une attention particulière a été accordée à l'article 51 de la Constitution (sur l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux charges électives) en procédant à une modification des systèmes électoraux régionaux, nationaux et locaux. L'égalité des chances a été promue dans les dernières modifications apportées aux dispositions qui régissent la conduite des partis politiques. Plusieurs femmes parlementaires collaborent avec des femmes non parlementaires pour demander au Gouvernement d'accroître le nombre de femmes au sein des groupes de travail gouvernementaux. Lors d'une audition en commission, les parlementaires ont également dialogué avec des femmes qui avaient auparavant siégé dans ces groupes de travail. Les suggestions qu'elles ont formulées ont été prises en compte et ont donné lieu à des propositions de loi qui ont été inscrites dans le Plan national de redressement et de résilience.
- Au **Royaume-Uni**, le Parti travailliste a accru son pourcentage de femmes parlementaires par la mise en place de listes exclusivement féminines. Cette initiative a permis d'atténuer la tendance

<sup>9</sup> Les pays sont classés par ordre d'intervention des participants.

consciente ou inconsciente à choisir des hommes au motif qu'ils incarneraient davantage le rôle de responsable politique.

- Au **Mexique**, plusieurs développements majeurs ont été observés en matière de parité, notamment la tenue du premier congrès paritaire au monde, l'organisation de congrès paritaires locaux, la création d'alliances stratégiques par-delà les clivages politiques et la refonte des politiques en faveur de l'égalité.
- En 1918, l'**Azerbaïdjan** a été le premier pays de l'Orient musulman à octroyer aux femmes le droit de vote à part entière. M. Elgun Safarov, premier Vice-Président azéri du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, contribuera à renforcer la place des femmes en politique.
- En juin 2021, l'**Assemblée parlementaire de la Méditerranée** organisera un vote destiné à adopter une décision obligeant les pays à inclure un homme et une femme dans leurs délégations. Elle envisage également de créer un Forum des femmes chargé de promouvoir l'égalité des sexes en matière de paix, de sécurité et de stabilité.

Au-delà des quotas, certaines mesures législatives, comme l'adoption de lois visant à éradiquer la violence à l'égard des femmes et à favoriser l'inclusion de divers groupes dans la vie publique, peuvent créer un environnement plus propice et inclusif en faveur de la parité :

- Au **Liban**, une loi criminalisant le harcèlement sexuel a été adoptée en 2021 après 20 ans de débats. La législation du pays sur les violences domestiques a également été remaniée en profondeur. Si le Liban ne dispose pour l'heure d'aucune loi relative aux quotas, des pourparlers sont néanmoins en cours sur cette question.
- À **Chypre**, une proposition de loi qui criminalise le sexisme et les comportements sexistes a été présentée par des femmes parlementaires et a été approuvée à l'unanimité par le Parlement. Le Parlement prévoit également de renforcer la législation sur la répression des violences sexuelles, du harcèlement, du viol, de la vengeance pornographique et d'autres formes de violence connexes.
- En **Turquie**, un amendement constitutionnel permet désormais aux hommes et aux femmes de se présenter aux élections dès l'âge de 18 ans, ce qui accroît la possibilité pour les jeunes de participer à la vie politique. Après l'adoption de cet amendement, le pourcentage de jeunes femmes élues a augmenté.

**Outre les progrès susmentionnés, certains participants ont également fait part de faiblesses concernant la représentation des femmes :**

- Aux **Seychelles**, seules huit femmes siègent au Parlement et cinq occupent un poste au sein du Gouvernement. Il va sans dire que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour permettre à davantage de femmes d'occuper des postes à responsabilités. Certaines informations indiquent que les femmes seraient peu enclines à participer à la vie politique par crainte d'être harcelées en ligne, mais aussi en raison de leurs responsabilités familiales.
- En **Syrie**, le pourcentage de femmes au Parlement est également insuffisant. On peut néanmoins espérer que davantage de femmes prennent exemple sur celles qui occupent actuellement des postes à responsabilités, comme la Vice-Présidente de la République, Mme Najah al-Attar, et d'autres femmes ministres.

## La COVID-19 et les femmes en politique

### Résumé

Les crises ont des conséquences différentes sur les femmes et les hommes et celle de la COVID-19 ne fait pas exception. La pandémie de COVID-19 et la crise sanitaire qui en découle se doublent d'une véritable crise économique et sociale. Les inégalités endémiques sont apparues une nouvelle fois au grand jour et se sont encore creusées. Les parlementaires ont discuté des effets sexospécifiques de la COVID-19, de la nécessité de faire preuve d'une volonté politique forte et soutenue, d'agir et d'impliquer l'ensemble des personnes concernées afin de gérer efficacement la pandémie et en surmonter les conséquences sociales et économiques. Leurs différentes interventions pendant le débat ont mis en évidence qu'il est plus que jamais nécessaire de parvenir à un équilibre des pouvoirs entre hommes et femmes dans les processus de décision.

**Les participants ont évoqué les effets sexospécifiques de la COVID-19 susceptibles d'entraver la participation des femmes à la politique dans leur pays :**

- En **Syrie**, les femmes sont moins nombreuses au Parlement qu'avant la pandémie. Il convient donc d'atténuer les répercussions économiques de la crise de la COVID-19 sur les revenus et l'emploi des femmes, et d'adopter des mesures visant à garantir que les femmes soient à la fois représentées dans les processus de décision et capables de diriger leur pays en période de pandémie.
- À **Chypre**, la pandémie et l'inefficacité des mesures de lutte mises en œuvre par l'État ont accentué l'ampleur et l'intensité de la violence domestique et ont entraîné une hausse des tâches domestiques assumées par les femmes. Il importe donc de légiférer en faveur de l'égalité salariale et de développer les structures de garde d'enfants. Comme l'ont souligné d'autres participants, les femmes doivent pouvoir participer pleinement à la vie publique sans que cela soit incompatible avec leur vie privée.
- Au **Mexique**, le confinement a entraîné une recrudescence de la violence, un retour aux conceptions traditionnelles du rôle des hommes et des femmes et une augmentation des soins à la famille non rémunérés. Le confinement a eu de lourdes conséquences, notamment sur les jeunes filles, dont beaucoup ont dû interrompre leur scolarité pour se consacrer aux tâches ménagères. L'instabilité économique, notamment dans l'économie informelle, a plongé un grand nombre de femmes et de filles dans la précarité.
- Aux **Seychelles**, l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 a considérablement dégradé les conditions de vie de nombreuses femmes. L'emploi est devenu un sujet de préoccupation et les nouvelles réformes mises en place par le Gouvernement ne favorisent pas véritablement les femmes. Les mères célibataires ont été les plus touchées par la pandémie de COVID-19.

**Les participants ont aussi évoqué le rôle important joué par les femmes dans la lutte contre les effets sexospécifiques de la pandémie :**

- Au **Royaume-Uni**, les femmes parlementaires ont joué un rôle déterminant lorsqu'il s'est agi d'attirer l'attention du Premier Ministre sur les aspects sexospécifiques de la COVID-19. Elles ont notamment évoqué la violence à l'égard des femmes, les effets disproportionnés du ralentissement économique sur le chômage des femmes (dus à la fermeture prolongée des secteurs où ces dernières sont majoritaires, comme les soins esthétiques, l'hôtellerie, les loisirs et le commerce de détail), ainsi que l'accroissement des tâches domestiques. Ces questions doivent être débattues au Parlement et les femmes parlementaires doivent faire entendre leur voix.
- Au **Zimbabwe**, la pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur le sort des femmes et des filles. Mais dans le cas des femmes parlementaires, la crise leur a permis de mieux s'approprier les outils numériques, puisque les séances se déroulent désormais en ligne. Cela leur a également permis d'être davantage en contact avec leurs communautés, ce qui a eu pour conséquence d'accroître leur visibilité et de faire évoluer les mentalités à propos de leur présumée incapacité à exercer des responsabilités.
- Au **Bahreïn**, la crise de la COVID-19 a eu un effet bénéfique pour les femmes, en ce sens qu'elle a permis de mieux faire apparaître et reconnaître leurs diverses contributions. Les femmes ont joué un rôle déterminant dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les mouvements de femmes ont permis d'obtenir des avancées majeures, et il est à espérer que ces avancées amélioreront le sort des femmes lors des élections.
- En **Turquie**, 44,7 pour cent des membres de la Commission scientifique sur la COVID-19 sont des femmes.

**Les participants ont également présenté les stratégies sensibles au genre mises en œuvre par leur pays pour faire face aux conséquences de la pandémie et y remédier :**

- Au **Bangladesh**, le Gouvernement a accru les mesures en faveur des femmes impactées par la crise de la COVID-19, notamment celles qui travaillent dans les secteurs les plus durement touchés, comme celui de la confection. En outre, d'importantes mesures de soutien ont été mises en place pour venir en aide aux femmes chefs d'entreprise. La vaccination a également joué un rôle déterminant dans la relance de l'économie, avec notamment le déploiement de campagnes de sensibilisation sur le terrain.
- Au **Maroc**, les autorités ont souligné la nécessité de récompenser les femmes pour leur vaste contribution aux tâches domestiques. En outre, la présence des femmes au sein des organes de l'État a permis de lutter efficacement contre la COVID-19.
- En **Italie**, alors que les femmes subissaient de plein fouet les effets délétères de la pandémie, aussi bien en termes d'emploi que de violence sexiste, un groupe multipartite de parlementaires

de la Chambre des députés chargé de promouvoir l'égalité des chances s'est engagé à redoubler d'efforts en vue de renforcer l'égalité des sexes.

## Principales conclusions et recommandations<sup>10</sup>

Les intervenantes et les participants ont affirmé qu'il est essentiel d'assurer la parité dans les processus de décision afin de lutter efficacement contre les effets sexospécifiques de la pandémie. Et pourtant, les femmes demeurent largement sous-représentées au sein des processus de décision à travers le monde.

La crise de la COVID-19 a eu des effets à la fois négatifs et positifs sur la participation des femmes à la vie politique. Pendant la pandémie, les femmes ont dû consacrer davantage de temps aux tâches domestiques et aux soins à la famille et ont donc vu leurs revenus diminuer, ce qui a eu pour effet de limiter encore davantage leur capacité à participer pleinement à la vie publique. Pour les politiques, hommes et femmes, les plateformes en ligne sont devenues des outils très utiles pour interagir avec leurs électeurs. Si le recours aux outils numériques dans les travaux parlementaires a permis à certains de mieux concilier vie privée et vie professionnelle, il a aussi, dans certains cas, mis en lumière les inégalités hommes-femmes en matière d'accès à la technologie, et a également eu pour effet d'exacerber la violence en ligne à l'encontre des femmes parlementaires.

Certains parlements ont saisi l'occasion pour promouvoir l'accession des femmes aux postes de direction ainsi que la parité dans les processus de décision. Mais il reste encore beaucoup à faire, notamment :

- Accroître les quotas de femmes ou en adopter de nouveaux en vue d'atteindre la parité à tous les niveaux de prise de décision. Afin d'assurer l'efficacité des quotas électoraux de femmes, ces derniers doivent être bien conçus, ambitieux et assortis de mécanismes d'application rigoureux.
- Promouvoir de nouvelles initiatives, notamment des mesures incitatives ciblées à l'intention des partis politiques, des activités de formation et de sensibilisation, et le plafonnement du financement des campagnes.
- Renforcer le rôle clé joué par les parlements dans la mise en place d'un environnement politique et parlementaire davantage inclusif, et dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes parlementaires, y compris en ligne. Pour cela, il convient d'instaurer dans un premier temps un cadre réglementaire solide de lutte contre la discrimination et le harcèlement au sein du parlement, ainsi que des cadres juridiques efficaces au niveau national.

---

<sup>10</sup> Telles que présentées à la 31<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires de l'UIP en mai 2021 : [www.ipu.org/fr/event/142e-assemblee-de-luip#event-sub-page-documents](http://www.ipu.org/fr/event/142e-assemblee-de-luip#event-sub-page-documents).